

Fiche de données de sécurité
selon 2020/878


Date d'impression : 21.07.2023


Révision: 21.07.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
 - **Nom du produit : GRIFON SC**
 - **Code du produit : SC501-3-BE-FRENCH**
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
 - **Secteur d'utilisation** Utilisation agricole
 - **Emploi de la substance / de la préparation** Fongicide agricole
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
 - **Producteur/fournisseur :**
Manufacturer:
Gowan Crop Protection Limited
Rothamsted Research,
West Common,
Harpenden,
Hertfordshire,
England
AL5 2JQ
Tel +44 0 1582 280390
 - **Service chargé des renseignements :** sds@gowanco.com
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence**
Chemtrec Emergency Telephone 24 - Hours: (London)+44 20 3807 3798
Outside London: +1 703 527-3887

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
 - **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
 -  **GHS09 environnement**

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
-
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
 - **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
 - **Pictogrammes de danger**
 - 
GHS09
 - **Mention d'avertissement** Attention
 - **Mentions de danger**
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 2020/878

Date d'impression : 21.07.2023

Révision: 21.07.2023

Nom du produit : **GRIFON SC**

(suite de la page 1)

- **Conseils de prudence**

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.

P391 Recueillir le produit répandu.

- **Indications complémentaires :**

EUH208 Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

- **Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml**

- **Mention d'avertissement**

- SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

- SPa1 : Pour éviter le développement de résistance, alterner l'emploi de ce produit avec d'autres ayant un mode d'action différent. Le code FRAC pour le mode d'action des substance active de ce produit est M01.

- SPe2 : Pour protéger les organismes aquatiques, le produit ne peut pas être utilisé sur les parcelles sensibles à l'érosion. Pour la Région flamande et la Région de Bruxelles-Capitale, cela vaut pour les parcelles classées comme "sterk erosiegevoelig". Pour la Région wallonne, cela correspond aux parcelles identifiées avec le code R. Le produit peut néanmoins être utilisé sur ces parcelles à condition que des mesures de lutte contre l'érosion des sols telles que fixées dans les législations régionales soient mises en œuvre.

- SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée par rapport aux eaux de surface (voir mesures de réduction du risque).

- SPo : Ne pas pénétrer dans des cultures/surfaces traitées avant que le dépôt de pulvérisation ne soit complètement sec.

- **2.3 Autres dangers**

- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- **PBT:** Non applicable.

- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Mélanges**

- **Description :** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

- **Composants dangereux :**

CAS: 1332-65-6 EINECS: 215-572-9 Numéro index : 029-017-00-1	Copper Oxychloride ⚠ Acute Tox. 3, H301; ⚠ Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 1, H410 (M=10); ⚠ Acute Tox. 4, H332 ATE: LD50 oral: 299 mg/kg LC50/4 h inhalatoire: 2,83 mg/l	>10-≤25%
CAS: 24719-04-4 EINECS: 243-815-9 Numéro index : 029-021-00-3	Copper hydroxide tech. ⚠ Acute Tox. 2, H330; ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; ⚠ Acute Tox. 4, H302	>10-<25%
CAS: 68515-73-1 NLP: 500-220-1	D-Glucopyranose oligomers, octyl decyl glycosides ⚠ Eye Dam. 1, H318	≥1-≤2,5%
CAS: 4719-04-4 EINECS: 225-208-0 Numéro index : 613-114-00-6	2,2',2''-(hexahydro-1,3,5-triazine-1,3,5-triyl)triéthanol ⚠ Acute Tox. 1, H330; ⚠ STOT RE 1, H372; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317 Limite de concentration spécifique: Skin Sens. 1; H317: C ≥ 0,1 %	<0,1%

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 2020/878

Date d'impression : 21.07.2023

Révision: 21.07.2023

Nom du produit : GRIFON SC

(suite de la page 2)

· **Indications complémentaires :** Pour le libellé des mentions de danger citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· **4.1 Description des mesures de premiers secours**

- **Après inhalation :** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Après contact avec la peau :** En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- **Après contact avec les yeux :**
Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
- **Après ingestion :** Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Symptômes : dénaturation des protéines avec lésion au niveau des muqueuses, atteinte rénale et hépatique, atteinte du SNC, émolysse. Vomissements avec émission de matière verte, pyrosis gastro-oesophagien, diarrhée hématisque, colite abdominale, ictère hémolytique, insuffisance hépatique et rénale, convulsions, collapsus.

Fièvre causée par l'inhalation de métaux. Irritation de la peau et des yeux.

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (montrer le mode d'emploi ou la fiche de données de sécurité si possible).

Traitement : lavage gastrique avec une solution d'a-lactalbumine, en cas de cuprémie élevée, utiliser des composés ligands, de la pénicillamine si la voie orale est viable ou du CaEDTA intraveineux et du BAL intramusculaire ; pour le reste un traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· **5.1 Moyens d'extinction**

· **Moyens d'extinction :**

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée.

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion qui, à des températures élevées, peuvent contenir des substances toxiques telles que CO_x et HCl.

· **5.3 Conseils aux pompiers**

· **Équipement spécial de sécurité :**

Utiliser un appareil respiratoire approprié. Appareil de respiration.

Porter un appareil de protection respiratoire.

* RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Pas nécessaire.

· **Pour les non-secouristes**

Aucune action ne doit être entreprise qui peut entraîner un risque personnel ou sans une formation appropriée. Évacuez les zones environnantes.

Éviter l'entrée de personnel non apparenté ou non protégé. Ne touchez pas et ne marchez pas sur le matériau renversé. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Fournir une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire adapté si la ventilation n'est pas adéquate. Porter l'équipement de protection individuelle approprié et suivre les mesures de protection des sections 7 et 8. Évaluer le consultant d'un expert technique.

· **Pour les secouristes**

Si la gestion du déversement nécessite l'utilisation de vêtements spéciaux, tenir compte de toutes les informations de la section 8 concernant les matériaux appropriés et non appropriés.

Porter un équipement de protection. Tenir à l'écart les personnes non protégées.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 2020/878

Date d'impression : 21.07.2023

Révision: 21.07.2023

Nom du produit : **GRIFON SC**

(suite de la page 3)

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Couvrir tous les couvercles de trou d'homme dans la zone de préparation ou d'application du mélange. Pour protéger les animaux aquatiques, respectez une zone de sécurité non traitée, garantissant une distance par rapport aux plans d'eau de surface selon les instructions supplémentaires figurant sur l'étiquette.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Recueillir les liquides à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (sable, terre, terre de diatomées, vermiculite)

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'entrer dans les salles à manger.

· **Préventions des incendies et des explosions :** Aucune mesure particulière n'est requise.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

· **Stockage :**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**

Conservé dans un endroit frais, sec et bien ventilé.

· **Indications concernant le stockage commun :** Pas nécessaire.

· **Autres indications sur les conditions de stockage :** Néant.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

* RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

Datos referidos al oxiclورو de cobre técnico (57-58) - CAS: 1332-65-6:

TLV TWA - 1 mg/m³ (como Cu)

· **Remarques supplémentaires :**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

· **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène :** Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

· **Protection respiratoire :** N'est pas nécessaire.

· **Protection des mains :**

Non richiesto per l'uso normal. Si suggerisce uso di guanti.



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 2020/878

Date d'impression : 21.07.2023

Révision: 21.07.2023

Nom du produit : **GRIFON SC**

(suite de la page 4)

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- **Matériau des gants**

gants résistants aux produits chimiques tels que le caoutchouc naturel.

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- **Temps de pénétration du matériau des gants**

Temps de perméation: > 480 min.

Épaisseur: > 0.11

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- **Protection des yeux/du visage** Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

- **Protection du corps** : Utiliser une tenue de protection.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- **Indications générales**

- **État physique**

Liquide

- **Couleur :**

Du bleu au vert

Bleu

- **Odeur :**

Caractéristique

- **Seuil olfactif :**

Non déterminée.

- **Point de fusion :**

Non déterminée.

- **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition**

100 °C (CAS: 7732-18-5 eaux distillées, de conductibilité ou de même degré de pureté)

Non applicable.

- **Inflammabilité**

- **Limites inférieure et supérieure d'explosion**

- **Inférieure :**

Non déterminée.

- **Supérieure :**

Non déterminée.

- **Point d'éclair**

>100 °C (CAS: 57-55-6 propane-1,2-diol)

- **Température d'inflammation :**

371 °C (CAS: 57-55-6 propane-1,2-diol)

- **Température de décomposition :**

Non déterminée.

- **pH à 20 °C**

9

- **Viscosité :**

- **Viscosité cinématique**

Non déterminée.

- **Dynamique :**

Non déterminée.

- **Solubilité**

- **l'eau :**

Dispersable

- **Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)**

Non déterminée.

- **Pression de vapeur à 20 °C:**

23 hPa (CAS: 7732-18-5 eaux distillées, de conductibilité ou de même degré de pureté)

- **Densité et/ou densité relative**

- **Densité à 20 °C:**

1,365 g/cm³

- **Densité relative**

Non déterminée.

- **Densité de vapeur:**

Non déterminée.

(suite page 6)

BE

Fiche de données de sécurité

selon 2020/878

Date d'impression : 21.07.2023

Révision: 21.07.2023

Nom du produit : GRIFON SC

(suite de la page 5)

· 9.2 Autres informations

· Aspect :

· Forme :

Liquide

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité

· Température d'auto-inflammation

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Danger d'explosion :

Le produit n'est pas explosif.

· Teneur en solvants :

· Solvants organiques :

7,0 %

· Eau :

50,3 %

· Teneur en substances solides :

0,0 %

· Changement d'état

· Taux d'évaporation:

Non déterminée.

· Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles

néant

· Gaz inflammables

néant

· Aérosols

néant

· Gaz comburants

néant

· Gaz sous pression

néant

· Liquides inflammables

néant

· Matières solides inflammables

néant

· Substances et mélanges autoréactifs

néant

· Liquides pyrophoriques

néant

· Matières solides pyrophoriques

néant

· Matières et mélanges auto-échauffants

néant

· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau

néant

· Liquides comburants

néant

· Matières solides comburantes

néant

· Peroxydes organiques

néant

· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux

néant

· Explosibles désensibilisés

néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.2 Stabilité chimique

· Décomposition thermique/conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

· 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.

· 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.5 Matières incompatibles : Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.6 Produits de décomposition dangereux : Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

· Toxicité aiguë : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 2020/878

Date d'impression : 21.07.2023

Révision: 21.07.2023

Nom du produit : **GRIFON SC**

(suite de la page 6)

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :		
Oral	LD50	>2.000 mg/kg (conseil) Method OECD 401
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	>3,994 mg/l (conseil) Maximum achievable concentration

CAS: 1332-65-6 Copper Oxychloride

Oral	LD50	299 mg/kg (ATE) 299 mg/kg (Acute toxic estimated)
Inhalatoire	LC50/4 h	2,83 mg/l (ATE)

CAS: 24719-04-4 Copper hydroxide tech.

Oral	LD50	500 mg/kg (ATE)
Inhalatoire	LC50/4 h	0,05 mg/l (ATE)

· **de la peau :**

Non irritant (lapin blanc de Nouvelle-Zélande) (OCDE n° 404)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **des yeux :**

Non irritant (lapin blanc de Nouvelle-Zélande, mâle)

Méthode OCDE n. 405

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Sensibilisation :**

Non sensibilisant (Cochon d'Inde) (OCDE 406)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Mutagenicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.· **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.· **Indications toxicologiques complémentaires :**

Les données se réfèrent à la technologie Copper Oxychloride. noter:

Toxicité aiguë:

DL50 (orale) 1 862 mg/kg (rat, mâle et femelle) (OCDE 401)

LD50 (dermique):> 2000 mg/kg (lapin) (OECD 404)

CL50 (4h) (inhalation) (OECD 403, EC B.2) : Non classé pour l'inhalation impossible de générer une atmosphère inhalable

Pouvoir irritant :

Peau/Yeux : Non classé comme irritant

Sensibilisation (OCDE 406):

Peau : non classé comme agent sensibilisant (cobaye, test de maximisation)

Effets cancérogènes (OCDE 451) :

Pas d'effet cancérogène (tests sur rats)

Aucune preuve de potentiel cancérogène (ingestion, homme)

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 2020/878

Date d'impression : 21.07.2023

Révision: 21.07.2023

Nom du produit : GRIFON SC

(suite de la page 7)

Effets mutagènes (OCDE 474) :
Aucun effet mutagène

Effets tératogènes (EPA-TSCA 793400) :
Aucune preuve d'effets tératogènes (tests sur des rats)

Toxicité pour la reproduction (OCDE 416) :
Aucune preuve de toxicité

Les données se réfèrent à la technologie Copper Hydroxide. noter:

a) toxicité aiguë :
DL50 (voie orale) :
489 mg/kg (rat, mâle + femelle) (US EPA 81-1) (2)
1280 mg/kg (rat, mâle) (US EPA 81-1) (2)

DL50 (dermique) :
> 2000 mg/kg (rat, mâle + femelle) (OCDE 402) (2)

CL50 (4h) (inhalation) :
Non applicable (le test ne peut pas être effectué en raison de la forme physique)

b) corrosion/irritation cutanée ;
Peau : légèrement irritant (lapin). Non classé comme irritant cutané (OCDE 404)
Yeux : Très irritant et risque de lésions oculaires graves en cas de contact.

Sensibilisation (OCDE 406) (2) :
Peau : non classé comme sensibilisant (cobaye, test de maximisation)

Effets cancérigènes (OCDE 451) (2) :
Aucun effet cancérigène (test, rat)
Aucune preuve d'effets cancérigènes par ingestion (homme)

Effets mutagènes (OCDE 474) (2) :
Aucun effet mutagène

Effets tératogènes (EPA-TSCA 793400) (2) :
Pas d'effets tératogènes (test, rat)

Toxicité pour la reproduction (OCDE 416) (2) :
Aucune preuve de toxicité pour la reproduction

Données relatives aux oligomères de D-glucopirannose, octyl décyl glycosides(2) :

a) toxicité aiguë :
DL50 (voie orale) : > 5000 mg/kg (OCDE 401) (2)
CL50 (inhalation), rat : non déterminé(2)
DL50 (cutanée) : > 2000 mg/kg (OCDE 402) (2)

b) corrosion/irritation cutanée ;
Légèrement irritant (OCDE 404) (2)

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire :
Risques de dommages irréversibles graves
Le produit n'a pas été testé.
Informations sur la base de produits similaires.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon 2020/878

Date d'impression : 21.07.2023

Révision: 21.07.2023

Nom du produit : GRIFON SC

(suite de la page 8)

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée :
Agent non sensibilisant (OCDE 406) (2)

e) mutagénicité sur les cellules germinales :
Toutes les informations disponibles ne fournissent aucune preuve de mutagénicité sur les cellules germinales

f) cancérogénicité :
Toutes les informations disponibles ne donnent aucune preuve d'effets cancérogènes

g) toxicité reproductive :
Toutes les informations disponibles ne donnent aucune preuve de toxicité pour la reproduction

h) STOT-exposition unique :
Aucune preuve de toxicité STOT SE

i) STOT-exposition répétée :
Aucune preuve de toxicité STOT RE

j) risque d'aspiration.
Aucun risque d'aspiration

· **11.2 Informations sur les autres dangers**

· **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**

· **Toxicité aquatique :**

Données relatives au mélange :

Poisson -

Toxicité aiguë/chronique (OCDE 203) :

Onchorynchus mykiss,

CL50 (96 h) = 12,2 mg Cu/L

CSEO = 0,4 mg Cu/L

Invertébrés -

Toxicité aiguë/chronique (OCDE 202) :

Daphnia magna,

CE50 (48 h) : 101 µg/L

CSEO (48 h) : 38,5 µg/L

Algues Toxicité aiguë/chronique (OCDE 201) :

Desmodesmus subspicatus,

CER50 (72h) : 157,98 µg Cu/L

EyC50 (72h) : 38,27 µg Cu/L

Abeille -

Toxicité aiguë (OCDE 213/214 (1998)) :

DL50 orale (24 h) = 18,6 µg m.a./abeille

Contact DL50 (24 h) > 100 µg m.a./abeille

DL50 orale (48 h) = 15,6 µg m.a./abeille

Contact DL50 (48 h) > 100 µg m.a./abeille

Effets sur les macro-organismes du sol :

Vers de terre -

Toxicité aiguë

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

selon 2020/878

Date d'impression : 21.07.2023

Révision: 21.07.2023

Nom du produit : GRIFON SC

(suite de la page 9)

LC50 > 1000 mg Cu/kg sol Données relatives au mélange :

Poisson -

Toxicité aiguë/chronique (OCDE 203) :

Onchorynchus mykiss,

CL50 (96 h) = 12,2 mg Cu/L

CSEO = 0,4 mg Cu/L

Invertébrés -

Toxicité aiguë/chronique (OCDE 202) :

Daphnia magna,

CE50 (48 h) : 101 µg/L

CSEO (48 h) : 38,5 µg/L

Algues Toxicité aiguë/chronique (OCDE 201) :

Desmodesmus subspicatus,

CEr50 (72h) : 157,98 µg Cu/L

EyC50 (72h) : 38,27 µg Cu/L

Abeille -

Toxicité aiguë (OCDE 213/214 (1998)) :

DL50 orale (24 h) = 18,6 µg m.a./abeille

Contact DL50 (24 h) > 100 µg m.a./abeille

DL50 orale (48 h) = 15,6 µg m.a./abeille

Contact DL50 (48 h) > 100 µg m.a./abeille

Effets sur les macro-organismes du sol :

Vers de terre -

Toxicité aiguë

LC50 > 1000 mg Cu/kg sol Données relatives au mélange :

Poisson -

Toxicité aiguë/chronique (OCDE 203) :

Onchorynchus mykiss,

CL50 (96 h) = 12,2 mg Cu/L

CSEO = 0,4 mg Cu/L

Invertébrés -

Toxicité aiguë/chronique (OCDE 202) :

Daphnia magna,

CE50 (48 h) : 101 µg/L

CSEO (48 h) : 38,5 µg/L

Algues Toxicité aiguë/chronique (OCDE 201) :

Desmodesmus subspicatus,

CEr50 (72h) : 157,98 µg Cu/L

EyC50 (72h) : 38,27 µg Cu/L

Abeille -

Toxicité aiguë (OCDE 213/214 (1998)) :

DL50 orale (24 h) = 18,6 µg m.a./abeille

Contact DL50 (24 h) > 100 µg m.a./abeille

DL50 orale (48 h) = 15,6 µg m.a./abeille

Contact DL50 (48 h) > 100 µg m.a./abeille

Effets sur les macro-organismes du sol :

Vers de terre -

Toxicité aiguë

LC50 > 1000 mg Cu/kg sol Données relatives au mélange :

Poisson -

Toxicité aiguë/chronique (OCDE 203) :

Onchorynchus mykiss,

CL50 (96 h) = 12,2 mg Cu/L

CSEO = 0,4 mg Cu/L

Invertébrés -

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité selon 2020/878

Date d'impression : 21.07.2023

Révision: 21.07.2023

Nom du produit : GRIFON SC

(suite de la page 10)

Toxicité aiguë/chronique (OCDE 202) :

Daphnia magna,

CE50 (48 h) : 101 µg/L

CSEO (48 h) : 38,5 µg/L

Algues Toxicité aiguë/chronique (OCDE 201) :

Desmodesmus subspicatus,

CEr50 (72h) : 157,98 µg Cu/L

EyC50 (72h) : 38,27 µg Cu/L

Abeille -

Toxicité aiguë (OCDE 213/214 (1998)) :

DL50 orale (24 h) = 18,6 µg m.a./abeille

Contact DL50 (24 h) > 100 µg m.a./abeille

DL50 orale (48 h) = 15,6 µg m.a./abeille

Contact DL50 (48 h) > 100 µg m.a./abeille

Effets sur les macro-organismes du sol :

Vers de terre -

Toxicité aiguë

CL50 > 1000 mg Cu/kg de sol

Poissons - Toxicité aiguë/chronique (OCDE 203) :

Onchorynchus mykiss, EC50 (96h):12,46 mg Cu/L

Invertébrés - Toxicité aiguë/chronique (OCDE 202) : Daphnia magna, EC50 (48h) : 22,36 mg/L

Algues-Toxicité aiguë/chronique (OCDE 201) :Desmodesmus subspicatus,ErC50 : > 100 mg/LEyC50 : 47,91 mg/L

Données relatives à l'hydroxyde de cuivre :

Invertébrés –

Toxicité aiguë/chronique (OCDE 202) :

Daphnia magna,

CE50 (48h) : 0,0422mg/L ;

NOEC (48 h, semi-statique) : 0,04153 mg Cu/l

Algues-

Toxicité aiguë/chronique (OCDE 201) :

Sélénastrum capricornutum,

CEr50 (96h) : 22,5mg Cu/l

Des oiseaux -

Toxicité aiguë (U.S. EPA FIFRA/E 71-1) :

Colinus virginianus, DL50 : 223 mg Cu/kg pc/j

Caille japonaise, DL50 : 556 mg Cu/kg pc/j

Court terme : 333 mg Cu/kg pc (CL50)

NOEL : 29,5 mg/Cu Kg/pc

Abeille -

Toxicité aiguë:

les abeilles mellifères,

DL50 contact (48h) : 42,8 µg p.a./abeille (EPA FIFRA 141-1)

DL50 orale (48h) : 49 µg p.a./abeille (OEPP 170)

LD50 contact (48h) : > 57 µg p.a./abeille (OEPP 170)

Effets sur les macro-organismes du sol :

Vers -

Toxicité aiguë/chronique : Non disponible

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité selon 2020/878

Date d'impression : 21.07.2023

Révision: 21.07.2023

Nom du produit : GRIFON SC

(suite de la page 11)

Effets sur les micro-organismes du sol :

Pas de données disponibles

· **12.2 Persistance et dégradabilité**

Données relatives à l'oxychlorure de cuivre technique / hydroxyde de cuivre technique :

Stable à l'hydrolyse; on ne s'attend pas à ce qu'il soit dégradé par photolyse dans l'eau

Pas facilement biodégradable

DBO : non applicable

DCO : non disponible

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Données relatives à l'oxychlorure de cuivre technique / hydroxyde de cuivre technique :

Non applicable en raison de l'insolubilité du sel

· **12.4 Données relatives à Cymoxanil:**

Adsorption du sol :

Données relatives à l'oxychlorure de cuivre technique / hydroxyde de cuivre technique :

Indisponible. Le cuivre est considéré comme peu mobile dans le sol.

· **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT** : Non applicable.

· **vPvB** : Non applicable.

· **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

· **12.7 Autres effets néfastes**

· **Remarque** : Très toxique pour les organismes aquatiques.

· **Autres indications écologiques :**

· **Indications générales :**

Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre): très polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minimale dans le sous-sol.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Très toxique pour organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

La gestion des déchets doit se faire conformément à la réglementation en vigueur et aux lois applicables et selon les caractéristiques des matériaux au moment de leur élimination.

· **Recommandation :**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

· **Code déchet :**

Produit:

CER 02 01 08 Déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses*

Emballage:

CER 15 01 10 Emballage contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminé par de telles substances*

· **Catalogue européen des déchets** Réf.Directive 2001/118/CE

· **Emballages non nettoyés :**

· **Recommandation** : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

· **Produit de nettoyage recommandé** : Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

BE

(suite page 13)

Fiche de données de sécurité

selon 2020/878

Date d'impression : 21.07.2023

Révision: 21.07.2023

Nom du produit : GRIFON SC

(suite de la page 12)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

· **ADR, IMDG, IATA** UN3082

· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

· **ADR** 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (trihydroxychlorure de dicuivre, dihydroxyde de cuivre)

· **IMDG** ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Copper Oxychloride, Copper hydroxide), MARINE POLLUTANT

· **IATA** ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Copper Oxychloride, Copper hydroxide)

· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

· **ADR, IMDG, IATA**



· **Classe** 9 Matières et objets dangereux divers.

· **Étiquette** 9

· **14.4 Groupe d'emballage**

· **ADR, IMDG, IATA** III

· **14.5 Dangers pour l'environnement**

· **Marine Pollutant :** Signe conventionnel (poisson et arbre)

· **Marquage spécial (ADR) :** Signe conventionnel (poisson et arbre)

· **Marquage spécial (IATA) :** Signe conventionnel (poisson et arbre)

· **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

· **Indice Kemler :** Attention: Matières et objets dangereux divers.

· **No EMS :** 90

· **Stowage Category** F-A,S-F

A

· **14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable.

· **Indications complémentaires de transport :**

· **Quantity limitations** Sur l'avion / rail de passagers: 60 L
Sur l'avion cargo uniquement: 220 L

· **ADR**

· **Quantités limitées (LQ)** 5L

· **Quantités exceptées (EQ)** Code: E1
Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml
Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml

· **Catégorie de transport** 2

· **Code de restriction en tunnels** E

(suite page 14)

Fiche de données de sécurité

selon 2020/878

Date d'impression : 21.07.2023

Révision: 21.07.2023

Nom du produit : GRIFON SC

(suite de la page 13)

- **IMDG**

- *Limited quantities (LQ)*
- *Excepted quantities (EQ)*

5L

Code: E1

Quantité nette maximale par emballage intérieur:
30 mlQuantité nette maximale par emballage extérieur:
1000 ml

- **"Règlement type" de l'ONU :**

UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (TRIHYDROXYCHLORURE DE DICUIVRE, DIHYDROXYDE DE CUIVRE), 9, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

- **Directive 2012/18/UE**

- *Substances dangereuses désignées - ANNEXE I* Aucun des composants n'est répertorié
- *Catégorie SEVESO E1* Danger pour l'environnement aquatique
- *Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas* 100 t
- *Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut* 200 t
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3

- **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

- **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

- **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

- **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

- **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

- **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique :**

Une évaluation de l'exposition dans le domaine de la sécurité des produits a été réalisée conformément aux dispositions du règlement UE 1107/2009. Se référer aux informations mentionnées aux rubriques 7,8,13 et 16 et aux conditions d'autorisation reportées sur l'étiquette du produit.

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

(suite page 15)

Fiche de données de sécurité

selon 2020/878

Date d'impression : 21.07.2023

Révision: 21.07.2023

Nom du produit : GRIFON SC

(suite de la page 14)

· **Phrases importantes**

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H330 Mortel par inhalation.

H332 Nocif par inhalation.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Remarques pour formation**

Conforme aux dispositions de la directive 98/24/CEE et modifications successives. et les mises en œuvre nationales connexes.

Utilisation professionnelle avec licence (décret législatif n° 150 du 14/08/2012)

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Aquatic Acute 1, H400 : Basé sur la méthode de test

Aquatic Chronic 1, H410 : Méthode de calcul

· **Date de la version précédente: 14.04.2023**

· **Acronymes et abréviations :**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3

Acute Tox. 1: Toxicité aiguë – Catégorie 1

Acute Tox. 2: Toxicité aiguë – Catégorie 2

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**